



Conditions Générales du Programme de Fidélité-Parrainage du Camping Canoë Gorges du Tarn

1. Objet

Le programme de fidélité de Camping Canoë Gorges du Tarn a pour objet de faire bénéficier les clients vacanciers des avantages décrits ci-après lors de leurs séjours dans le Camping Canoë Gorges du Tarn. Tout adhérent déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepte pleinement et entièrement. Ces conditions générales sont susceptibles d'être modifiées et d'évoluer dans le temps.

Le Camping Canoë Gorges du Tarn pourra également mettre fin au programme de fidélité en cessant à tout moment de proposer à sa clientèle toute nouvelle adhésion. Dans ce cas, le Camping Canoë Gorges du Tarn accordera pendant 3 mois la possibilité aux adhérents de faire valoir leurs points acquis. A défaut d'utilisation, ils seront définitivement perdus.

2. Conditions d'adhésion

L'adhésion au programme de fidélité est libre et ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans. Seuls les hébergements vendus par Camping Canoë Gorges du Tarn permettent de cumuler des points. Tout client vacancier aura ses points comptabilisés sur sa fiche client.

Ces points ne seront ni cessibles, ni échangeables et ne pourront être utilisés que par le client lui-même pour ces prochaines vacances par tranche de 1400 points.

3. Cumul des points

Seuls les séjours consommés depuis la date d'activation du programme de fidélisation- parrainage donnent droit à des points. Les points sont acquis à chaque nuitée consommée (hormis pour les nuitées offertes), et selon le type d'hébergement dont vous trouverez la grille en annexe 1. Les dépenses éligibles à l'attribution des points sont uniquement les dépenses liées à la location de l'hébergement. Aucun point ne sera accordé pour toute autre dépense. Les points acquis ne pourront pas donner lieu à une quelconque contrepartie financière. Les points sont additionnés au fur et à mesure des séjours effectués par le client vacancier. Il est impossible de cumuler les points de clients vacanciers différents. L'attribution des points se fait de manière automatique, 16 jours après la date de fin du séjour. En cas de non cumul des points, le client peut toujours les réclamer auprès de la direction du Camping Canoë Gorges du Tarn sur présentation de sa facture. A noter que les points sont crédités pour 1 hébergement maximum par nuit séjournée.



4 Utilisation des points

Le nombre de points nécessaires pour obtenir une nuit offerte est variable selon le type d'hébergement, dont le détail figure en annexe 2.

1. L'utilisation des nuits offertes est définitive dès la prise de réservation, même si le séjour est ultérieurement annulé du fait du client.
2. Les adhérents peuvent avoir accès à leur décompte de points en consultant la direction du Camping Canoë Gorges du Tarn.
3. L'utilisation des points fidélité n'est pas cumulable avec toute autre offre promotionnelle.
4. Cependant, la réservation de séjours avec nuits offertes, du fait des points de fidélité, est valable sur la durée d'ouverture de l'établissement, exception faite du 12 juillet au 24 août de chaque année.
5. Pour chaque séjour, le minimum de nuits du séjour doit être supérieur ou égal à deux.
6. Il est possible de mixer nuit offerte et nuit payante au tarif en vigueur. Dans le cas d'un séjour mixte, les nuits offertes sont toujours les nuits les moins chères du séjour.
7. Un séjour avec une ou des nuit(s) offerte(s) comprendra au minimum une nuit payante.
8. Les taxes de séjour et options éventuelles associées aux nuits offertes sont à régler par le client.
9. L'utilisation des points de fidélité doit être programmée au moment de la demande de réservation.

5 Informatique et liberté

En cas de litige entre un titulaire et le Camping Canoë Gorges du Tarn, la loi française est seule applicable. Tout différend ou litige qui ne serait pas résolu à l'amiable entre les parties sera soumis au tribunal de Béziers.

Les informations recueillies dans le cadre de l'adhésion au programme de fidélité seront exclusivement réservées au Camping Canoë Gorges du Tarn. Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les titulaires disposent d'un droit d'accès de modification, rectification, suppression des données les concernant, et de demande d'arrêt des offres promotionnelles. Pour cela, il suffit de nous en faire la demande à tout moment en nous indiquant vos nom, prénom et adresse, soit par mail à reception@campingcanoe-gorgesdutarn.com, soit par courrier à :

Camping Canoë Gorges du Tarn
12 route de la combe
12640 Rivière sur Tarn

L'adhérent est en droit de ne plus participer au programme. Il devra alors nous le notifier par écrit : tous les points cumulés seront alors perdus.



Annexe 1: Détail du cumul des points par hébergement

Type d'hébergement	Nombre de points offerts par nuit consommée /client	Nombre de points offerts au parrain par vacancier parrainé
Emplacement nu standard	45	20
Emplacement nu bord de rivière	65	30
Locatif 2chambres	90	40
Locatif 3 chambres et premium	100	45

Annexe 2 : Détail de l'utilisation des points par hébergement

Type d'hébergement	Nombre de points nécessaires pour l'obtention d'une nuit offerte
Emplacement nu standard	450
Emplacement nu bord de rivière	650
Locatif 2 chambres	900
Locatif 3 chambres et premium	1400

Exemple

En 2023 :

- Je campe 14 jours en 2024 en emplacement bord de rivière, je gagne $14 \times 65 = 910$ points
- Plus je parraine des amis qui viennent 7 jours en Mobil home 2 chambres, je gagne $7 \times 40 = 280$ points.

En 2024 je totalise 1190 points.

En 2025 je bénéficie soit :

- d'une nuit gratuite en Mobil home 2 chambres = et il me reste 290pts.
- Ou de 2 nuits en emplacements standard = et il me reste 290pts.